

SICAV AVENIR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2022

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR

LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2022

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société «SICAV AVENIR» arrêté au 30 JUIN 2022.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 30 JUIN 2022, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifiions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1/ La société «SICAV AVENIR » emploie 80,63 % de son actif en titres émis par l'état, emprunt obligataires et titres OPCVM, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 80% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif

Sur la base de notre examen limité, et en dehors du point cité ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 30 Juin 2022, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 30 Juin 2022.

Tunis, le 04 Août 2022
Le Commissaire aux Comptes :

**CMC – DFK International
Hichem AMOURI**

BILAN
arrêté au 30/06/2022
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	4-1	920 678	1 058 836	924 629
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		53 714	282 161	175 745
b - Obligations et Valeurs assimilées		866 964	776 675	748 884
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		220 326	69 924	231 527
a - Placements monétaires	4-3	-	-	200 035
b - Disponibilités	4-9	220 326	69 924	31 492
AC 3 - Créances d'exploitation	4-10	906	5 038	1 015
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		1 141 910	1 133 798	1 157 171
<u>PASSIF</u>				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4-7	2 990	3 574	3 620
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-11	12 272	10 807	16 910
TOTAL PASSIF		15 262	14 382	20 529
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	4-5	1 100 990	1 101 107	1 104 759
CP 2 - Sommes distribuables	4-6	25 658	18 309	31 883
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		7	16	16
b - Sommes distribuables de l'exercice		25 651	18 293	31 867
ACTIF NET		1 126 648	1 119 416	1 136 641
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 141 910	1 133 798	1 157 171

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 30 Juin 2022
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/04/2022 au 30/06/2022	Période du 01/01/2022 30/06/2022	Période du 01/04/2021 au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 30/06/2021	Période du 01/01/2021 31/12/2021
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	4-2	21 291	33 894	21 271	32 033	56 896
a - Dividendes		6 932	6 932	11 135	11 135	11 135
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		14 360	26 962	10 136	20 897	45 760
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-4	3 327	6 495	700	2 290	5 684
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		24 618	40 389	21 972	34 323	62 580
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-8	-1 982	-3 949	-1 982	-3 967	-7 945
REVENU NET DES PLACEMENTS		22 636	36 440	19 990	30 356	54 635
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-12	- 5 558	- 10 795	- 6 219	- 12 073	- 22 779
RESULTAT D'EXPLOITATION		17 078	25 646	13 771	18 283	31 856
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		5	5	10	10	10
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		17 084	25 651	13 782	18 293	31 867
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-5	-5	-10	-10	-10
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-1 624	9 624	-21 366	-26 915	-31 352
* +/- values réalisées sur cession des titres		-4 939	-12 379	1 104	4 880	14 089
* Frais de négociation de titres		-410	-1 339	-620	-1 441	-2 561
RESULTAT NET DE LA PERIODE		10 105	21 553	- 7 111	- 5 193	12 032

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
arrêté au 30 Juin 2022
(Unité : en Dinars Tunisien)

	Période du 01/04/2021 au 30/06/2022	Période du 01/01/2022 30/06/2022	Période du 01/04/2021 au 30/06/2021	Période du 01/01/2021 30/06/2021	Période du 01/01/2021 31/12/2021
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	17 078	25 646	13 771	18 283	31 856
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 1 624	9 624	- 21 366	- 26 915	- 31 352
c - +/- values réalisées sur cession de titres	- 4 939	- 12 379	1 104	4 880	14 089
d - Frais de négociation de titres	- 410	- 1 339	- 620	- 1 441	- 2 561
	- 31 876	- 31 876	- 33 147	- 33 147	- 33 147
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>					
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	330	330	1 814	1 814	1 814
* Capital	325	325	1 821	1 821	1 821
* Régularisation des sommes non distrib.	- 1	1	- 18	18	18
* Régularisations des sommes distrib.	5	5	10	10	10
b - Rachats	-	-	-	-	-
* Capital	-	-	-	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-	-	-
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 21 441	- 9 993	- 38 445	- 36 527	- 19 302
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	1 148 089	1 136 641	1 157 861	1 155 943	1 155 943
b - En fin de période	1 126 648	1 126 648	1 119 416	1 119 416	1 136 641
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	20 381	20 381	20 348	20 348	20 348
b - En fin de période	20 387	20 387	20 381	20 381	20 381
VALEUR LIQUIDATIVE	55,263	55,263	54,925	54,925	55,770
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	0,88%	1,90%	-0,61%	-0,45%	1,04%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtés au 30/06/2022

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

La SICAV AVENIR est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du ministre des finances, en date du 30 Septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV AVENIR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV AVENIR » était confiée à la société « STB MANAGER », à partir du 16/07/2020 la gestion est confiée à « STB Finance » Intermédiaire en bourse. Le dépositaire étant la « STB ».

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2022, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30 Juin 2022, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Juin 2022, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30 Juin 2022.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurants au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 30 Juin 2022, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de

BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1er janvier 2018

3- 4 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

3- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

4- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2022 à 920 678 DT contre 1 058 836 DT au 30/06/2021, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Coût d'acquisition	885 705	1 047 194	907 040
- Actions et droits rattachés	-	231 058	128 397
- Titres OPCVM	53 424	58 866	56 628
- Obligations et valeurs assimilées	832 281	757 270	722 014
Plus ou moins values potentielles	435	-4 752	-9 189
- Actions et droits rattachés	-	-7 326	-10 408
- Titres OPCVM	290	-437	1 127
- Obligations et valeurs assimilées	146	3 011	92
Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées	34 537	16 394	26 778
Total	920 678	1 058 836	924 629

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

4- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 21 291 DT pour la période allant du 01/04/2022, au 30/06/2022, contre un montant de 21 271 DT du 01/04/2021, au 30/06/2021, et se détaillent ainsi :

Libellé	2 ème trimestre 2022	30/06/2022	2 ème trimestre 2021	30/06/2021	31/12/2021
- Revenus des actions	1 103	1 103	8 998	8 998	8 998
- Revenus des Titres OPCVM	5 829	5 829	2 137	2 137	2 137
- Revenus des Obligations et valeurs assimilées	14 360	26 962	10 136	20 897	45 760
Total	21 291	33 894	21 271	32 033	56 896

4-3 Note sur les placements monétaires

Ce poste accuse un solde nul au 30/06/2022 contre 0 DT au 30/06/2021, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Compte à terme	-	-	200 035
Total	-	-	200 035

4-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent 3 327 DT pour la période allant du 01/04/2022, au 30/06/2022, contre 700 DT du 01/04/2021, au 30/06/2021, et représentent le montant des intérêts courus sur les comptes de dépôts.

Libellé	2 ème trimestre 2022	30/06/2022	2 ème trimestre 2021	30/06/2021	31/12/2021
- Intérêts/ Placements à terme	3 327	6 495	700	2 290	5 684
Total	3 327	6 495	700	2 290	5 684

4-5 Note sur le capital

Capital au 01/04/2022	
- Montant	1 107 639
- Nombre de titres	20 381
- Nombre d'actionnaires	19
Souscriptions	
- Montant	325
- Nombre de titres	6
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-

- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets s/capital	
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	- 1 624
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	- 4 939
- Frais de négociation de titres	- 410
Capital au 30/06/2022	
- Montant	1 100 990
- Nombre de titres	20 387
- Nombre d'actionnaires	19

4-6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Sommes distribuables de l'exercice en cours	25 651	18 293	31 867
Sommes distribuables des exercices antérieurs	7	16	16
Total	25 658	18 309	31 883

4-7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2022, à 2 990 DT contre 3 574 DT au 30/06/2021, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
- Gestionnaire	548	1 122	573
- Dépositaire	2 442	2 452	3 047
Total	2 990	3 574	3 620

4-8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/04/2022, au 30/06/2022, 1 982 DT contre 1 982 DT du 01/04/2021, au 30/06/2021, et se détaillent ainsi:

Libellé	2 ème trimestre 2022	30/06/2022	2 ème trimestre 2021	30/06/2021	31/12/2021
- Rémunération du gestionnaire	1 688	3 364	1 687	3 382	6 765
- Rémunération du dépositaire	294	585	294	585	1 180
Total	1 982	3 949	1 982	3 967	7 945

4-9 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2022, à 220 326 DT contre 69 924 DT au 30/06/2021, et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
- Avoirs en banque	220 326	69 924	31 492
Total	220 326	69 924	31 492

4-10 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2022, à 906 DT contre 5 038 DT au 30/06/2021, et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Dividendes à recevoir	348	5 038	348
Retenue à la source sur BTA	-	-	-
Retenue à la source sur Obligaiton	558	-	667
Total	906	5 038	1 015

4-11 Autres Créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2022, à 12 272 DT contre 10 808 DT au 30/06/2021, et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
TCL	4	22	- 37
Jetons de présence	4 384	6 392	9 500
Publicité et publications	3 552	1 854	3 094
honoraires(CAC)	2 190	347	4 200
Rémunération DG	-	0	-
Autres créiteurs (CMF)	93	92	97
Etat retenue à la source	2 049	2 101	56
Total	12 272	10 808	16 910

4-12 Note sur les autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/04/2022, au 30/06/2022, 5 558 DT contre 6 219 DT du 01/04/2021, au 30/06/2021, et se détaillent ainsi:

Libellé	2 ème trimestre 2022	30/06/2022	2 ème trimestre 2021	30/06/2021	31/12/2021
- Rémunération d'intermédiaire & honoraires(CAC)	1 119	2 759	1 942	3 260	7 134
- Redevance CMF	284	565	284	568	1 137
- TCL	86	135	56	88	414
- Jeton de présence	2539	4384	2 557	5 200	8 309
- Publicité & publication	1521	2941	1 379	2 952	5 772
- Rémunération DG	-	-	-	-	-
- Autres charges	9	10	1	5	13
Total	5 558	10 795	6 219	12 073	22 779

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Finance». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT de l'actif net par an.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 190 Dinars TTC l'an.

5- 3 Prise en charge de frais de fonctionnement

A compter du 01/01/2019, la société prend en charge la rémunération des dirigeants, les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, les publications légales et tous autres frais liés à sa gestion. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

Annexe 1

PORTEFEUILLE AU 30/06/2022 (Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2022	%Actif	% Actif Net
Titres emis ou garantit par l'Etat		497 131,000	521 680,085	45,68%	46,30%
EMPT NAT 2021 B TN0008000838	1 500	150 000,000	160 531,069	14,06%	14,25%
EMPT NAT 2021 C TN0008000846	120	120 000,000	128 520,592	11,25%	11,41%
EPT NAT 1 2022 CF TN5XXZZ454U2	2 000	200 000,000	204 148,602	17,88%	18,12%
EPT NAT 3 2021 AF TNZBXQU5RZ91	700	6 720,000	7 050,468	0,62%	0,63%
EPT NAT 3 2021 AF TNZBXQU5RZ91	500	4 765,000	5 004,581	0,44%	0,44%
EPT NAT 3 2021 AF TNZBXQU5RZ91	1 000	9 550,000	10 027,032	0,88%	0,89%
EPT NAT 3 2021 AF TNZBXQU5RZ91	145	1 392,000	1 460,193	0,13%	0,13%
EPT NAT 3 2021 BF TNYZ06UGUZ33	49	4 704,000	4 937,548	0,43%	0,44%
Obligations		335 150,000	345 283,703	30,24%	30,65%
AMENBANK2009 B	500	9 980,000	10 405,774	0,91%	0,92%
ATL 2017-2 C	500	30 000,000	30 627,288	2,68%	2,72%
BH F SUB 2019-1 C	600	48 000,000	49 040,272	4,29%	4,35%
BH SUB 2016-1 B	1 000	20 000,000	20 180,822	1,77%	1,79%

BNA 2009 SUB	1 000	13 290,000	13 422,128	1,18%	1,19%
BNA SUB 2018-1 B	700	56 000,000	59 380,252	5,20%	5,27%
HL SUB 2015-1	1 000	20 000,000	20 753,377	1,82%	1,84%
HL SUB 2015-1	3 000	59 880,000	62 155,750	5,44%	5,52%
STB 2020-1 C FIXE	300	30 000,000	30 542,466	2,67%	2,71%
TLF 2021-1 FIXE	600	48 000,000	48 775,574	4,27%	4,33%
TITRES OPCVM		53 424,355	53 714,000	4,70%	4,77%
FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	500	53 424,355	53 714,000	4,70%	4,77%
Total Général		885 705,355	920 677,788	80,63%	81,72%